Date de mise en ligne : 6 juin 2024

VILLENEUVE SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00085** du 04 JUIN 2024
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e) Monsieur GOPALAPILLAI GOBINATH
7 RUE FRANCIS MARTIN
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

En vue de la réalisation : - Remplacement d'une menuiserie extérieure double vantaux en bois du R+1 avec deux menuiseries extérieures simple vantaux en PVC BLANC

Sur un terrain sis 7 RUE FRANCIS MARTIN
Cadastré AH88

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 04 JUIN 2024

Le Maire

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
la 3ème adjointe en charge du logement
Philippe GAUDIN
Kati CABILLIC

MAIRIE DE VILLENEUVE ST GEORGES - DAUPHIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 24 00085** du a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,